

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service Etat Civil

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

DECISION DU MAIRE nº 2021/150

Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal.

Le Maire du Plessis-Bouchard Vu le Code général des Collectivités Territoriales Vu la délibération du 25 juin 2020

DECIDE

ARTICLE 1: -

A partir du 1er janvier 2024, il sera procédé dans le cimetière communal à la reprise :

- a) des terrains concédés en 2006 pour une durée de 15 ans.
- b) des terrains concédés en 1991 pour une durée de 30 ans.
- c) des terrains concédés en 1971 pour une durée de 50 ans.

ARTICLE II: -

Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.

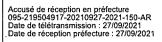
Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

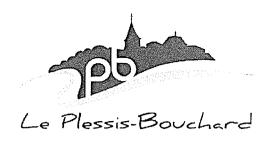
ARTICLE III : - Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

Fait au Plessis-Bouchard le 21 septembre 2021

Le Maire Vice-Président du Conseil Départemental

Gérárd LAMBERT-MOTTE





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service état-civil

REPRISES DES CONCESSIONS 15 ans

ARRIVANT A EXPIRATION EN 2021.

Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2024.

Numéro de plan	Nom	<u>Date d'achat</u>
NC 2049	BARBET	28/04/19976
NC 2048	DELAHAYE	25/03/1976
NC2051	FRANCES	12/11/1976

Fait au Plessis-Bouchard le 21 septembre 2021.

Le Maire Vice-Président du Conseil Départemental

Gérard LAMBERT-MOTTE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service état-civil

REPRISES DES CONCESSIONS TRENTENAIRES ARRIVANT A EXPIRATION EN 2021.

Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2024.

Numéro de plan	Nom	Date d'achat
NC 1759	PATRON	02/09/1991
NC 1758	CHAGNY	05/09/1991
NC-934	HERVE	25/10/1961
NC8 ₉ 8	CHAGOT	30/03/1961
AC 2-97	MOUSSART	02/07/1935
NC 911	LAUWERS	03/05/1961
AC 3-290	MONDET	20/07/1931
NC 914	MANGIN	04/01/1961
NC 933	GUILLEMOT	07/11/1961

NC 932	SCHILTZ	Accusé de réception en préfecture 095-219504917-20210927-2021-150-AR 2—Date de télétransmission : 27/09/2021 Date de réception préfecture : 27/09/2021
NC 929	BARUÉ	21/12/1961
NC 912	HAREL	24/02/1961
NC 906	SEBAHOUN	10/06/1961

Fait au Plessis-Bouchard le 21 septembre 2021.

Le Maire Vice-Président du Conseil Départemental Gérard L'AMBERT-MOTTE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service état-civil

REPRISES DES CONCESSIONS CINQUANTENAIRES ARRIVANT A EXPIRATION EN 2021.

Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2024.

Numéro de plan	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
NC 1010	THIEBAULT	05/07/1971
NC 1012	MARCHAND	10/07/1971
NC 1011	ARQUINET	15/09/1971
NC 992	HUSSIN	14/12/1971

Fait au Plessis-Bouchard le 21 septembre 2021.

Le Maire Vice-Président du Conseil Départemental

Gérard LAMBERT-MOTTE

